

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL73

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« dans les conditions prévues au »,

les mots :

« au sens du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.